

Commune de Bursins

PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL



Autrices du document : L. Hauswirth, A. Chiovini, J. Grieshaber

Version 2 du 23 septembre 2024

Mandataire

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
Les enjeux sur le territoire cantonal	3
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux	4
2. ETAT DES LIEUX	5
La commune en bref	5
Démarches existantes	7
Profil climatique	8
Profil énergétique	12
Adaptation	17
3. ELABORATION DU PLAN ÉNERGIE-CLIMAT ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE	21
4. VISION ET OBJECTIFS	23
Vision à l'horizon 2050	23
Objectifs à l'horizon 2030	24
5. PLAN D'ACTION	27
6. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	30
Gouvernance	30
Sources de financement	30
Suivi de la mise en oeuvre	31
7. COMMUNICATION DU PECC	31
8. CONCLUSION	32
9. ANNEXES	33
Annexe 1 : Bilan carbone communal	33
Annexe 2 : Synthèse des résultats du sondage à la population	33
Annexe 3 : Concept énergétique, 2016	33
Annexe 4 : Fiches actions du PECC	33
Annexe 5 : Tableau de suivi des actions	33

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La commune de Bursins a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²

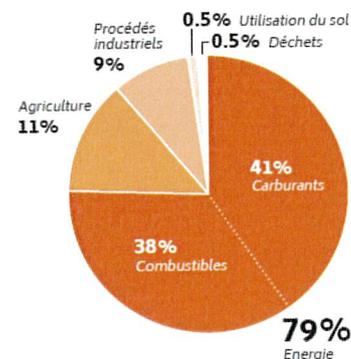


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude¹. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud² sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la commune de Bursins a des leviers et des responsabilités importants dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

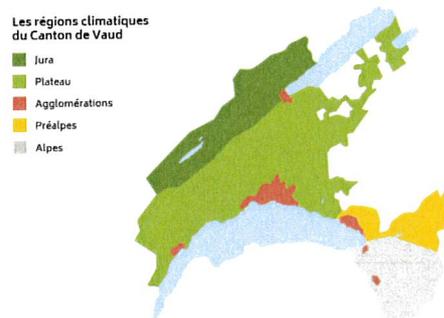


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

¹ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

² Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à limiter le réchauffement à 1.5 °C par rapport à l'ère préindustrielle (première mesure météorologique suisse en 1864). Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre de moitié par rapport à leur niveau de 1990. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser la neutralité carbone dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant.e par an d'ici à 2050 - année de référence 2000 - en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur. Le 18 juin 2023, le peuple suisse a également dit oui à la loi climat qui ancre ainsi l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant.e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050³.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁴. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Suite aux votations cantonales de juin 2023, les nouvelles dispositions constitutionnelles imposent aux communes l'obligation de se doter de plan d'actions et d'objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040. Comme indiqué dans le préavis du Conseil d'Etat, « le programme PECC constitue d'ores et déjà une base solide pour répondre aux exigences ». Les modalités de concrétisation de ces dispositions sont en cours de consolidation mais s'inscriront dans la continuité des programmes existants.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

³ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁴ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

Les autorités délibérant-législative et exécutive de la commune sont d'ores et déjà sensibles aux enjeux climatiques et se soucient de durabilité. Des questions ou des postulats relatifs à la transition énergétique ont été formulées lors de séance du Conseil Communal.

C'est la raison pour laquelle le moment a paru propice pour lancer le plan énergie et climat communal pour lequel un crédit a été accordé par le Conseil Communal lors de la séance du 20 juin 2023.

Bursins fait partie de l'association « Les plus beaux villages de Suisse », grâce à son riche patrimoine historique, son vignoble et sa magnifique vue sur le lac Léman et le Mont-Blanc. Ce patrimoine implique une responsabilité en matière d'entretien et de conservation pour les générations à venir. Afin de valoriser ce patrimoine, Bursins a adhéré à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC) qui en 2020 a décidé de constituer une candidature européenne au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Bursins occupe une position géographique centrale entre les villes de Lausanne et de Genève, ce qui en fait un point de convergence pour les entreprises. La commune abrite une cinquantaine d'entreprises diverses, allant de l'artisanat aux services, ainsi que le centre autoroutier (DGMR). Bursins offre donc un nombre significatif d'opportunités, ce qui en fait une communauté active. Bursins a l'avantage de bénéficier d'un tissu économique et social dynamique comprenant plusieurs commerces favorisant la consommation locale pour celles et ceux qui y sont d'ores et déjà sensibles.

La situation financière de la commune est saine et stable, sans pour autant faire partie des communes disposant de moyens importants. Le taux d'imposition est plus élevé que la moyenne cantonale.

La commune est membre de plusieurs associations intercommunales, dans les domaines de la petite enfance, des écoles, de la distribution d'eau potable, l'épuration des eaux usées, entretien et exploitation des forêts etc., permettant de fournir des prestations et services de qualité à la population en répondant aux exigences légales cantonales et fédérales. La vie sociale de la commune est soutenue par une dizaine de sociétés locales, dont les plus importantes sont le club de football, la fanfare, le club de tir, le club de pétanque et la paroisse. Ces organisations organisent principalement des événements à destination de leurs membres.

En matière de gestion des déchets, une déchèterie intercommunale avec deux communes voisines existe depuis 1996. En parallèle, la Municipalité se préoccupe d'encourager le tri en proposant un éco points et la récolte de déchets de cuisine.

La Municipalité constate une augmentation des demandes de permis pour la pose de panneaux photovoltaïques et d'installation de pompes à chaleur.

La sensibilité de la commune pour la défense de la biodiversité s'est traduite, entre autres, par la création d'un verger hautes tiges, des haies champêtres et corridors biologiques régionaux. L'agriculture et la viticulture sont des activités importantes à Bursins, avec des terrains agricoles provenant d'anciennes zones de marais et la présence d'un éleveur de bétail. Quelques vignes

sont également présentes sur le territoire communal. La commune possède des alpages comprenant des bâtiments dédiés à la fabrication de fromage.

En ce qui concerne la mobilité, Bursins est desservie par les bus 835 et 841 qui circulent toutes les trente minutes vers les villes voisines de Gland et Rolle. Cependant, la fréquence des bus en soirée est limitée. La commune fait partie de Région de Nyon qui a un un fonds pour des projets régionaux en matière de mobilité douce (transports publics, vélo, etc.). Une autoroute traverse également la partie basse de la commune.

En 2016, un diagnostic énergétique a été réalisé pour évaluer les opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique.

En résumé, Bursins est une petite commune suisse diversifiée, avec une population majoritairement composée de propriétaires, une économie locale active et une vie sociale soutenue par des associations. Son emplacement central entre Lausanne et Genève en fait un lieu attractif pour les entreprises tout en offrant un cadre de vie paisible.

Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la commune est déjà impliquée dans les démarches synthétisées dans le [Tableau 1](#) ci-dessous.

Thème	Description	Etat au 15.09.2023	Documentation
Fonds	Fonds "indemnité usage du sol" versé par Romande Energie. Env. CHF 35'000.-/année. Fonds réaffecté au développement durable.	actif, décision du Conseil Communal en décembre 2006.	Préavis + PV conseil
	Subvention achat de bois de chauffage auprès de l'AGFORS : remboursement de CHF 25.-/stère	en fonction, 2007	Site internet de la Commune
Formation	Élue et personnel formés à la gestion des organismes exotiques envahissants	action récurrente	-
	Formation inventaire des arbres remarquables prévue en 2024	Planifié	-
Déchet	Ancienne cabine téléphonique transformée en boîte à livres	en cours, mars 2019	-
	Mise en place d'un container à biodéchets	en cours, mai 2023	-
	Présence d'un ambassadeur du tri à la déchetterie	action récurrente, 2022 et avril 2024	-
Manifestation	Annonce du KITManif faite aux sociétés locales et information sur le site internet	terminé	Site internet de la Commune
Énergie, exemplarité	Contrôle des dossiers énergie et une partie des chantiers de la commune	En cours, effectué lors délivrance permis d'habiter	-

Thème	Description	Etat au 15.09.2023	Documentation
	Thermographie des bâtiments communaux. Travaux d'amélioration au fur et à mesure	2008 et 2021	Bilans thermographiques
	Chauffage (église, maison forte) géré par domotique. Idem salle communale à venir	2019 et 2021	-
Energie, éclairage public	Projet LED pour l'éclairage public	en cours	-
Énergie, approvisionnement	Étude menée pour le développement d'un réseau de chaleur à distance sur le site de l'abri PC. Le projet est abandonné.	07.12.2010	Etude complète
Electricité photovoltaïque	Offre SEFA pour une analyse du potentiel solaire de la commune	en cours	-
	Collectes d'offres auprès de différentes entreprises pour équipement photovoltaïque des bâtiments communaux	en cours	-
Mobilité	Réalisation d'un diagnostic des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable au niveau régional par Région de Nyon	en cours (préavis mobilité), dépend des projets régionaux liés au fond mobilité de Région de Nyon	-
	Participation financière sur les abonnements annuels TP	en cours	-
	Installation d'une borne Publibike	en fonction	-

Tableau 1 - Liste des actions réalisées ou en cours à Bursins

Dans le cadre de ce présent PECC, les actions en cours seront maintenues et certaines se verront renforcées.

Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Bursins a été réalisé en octobre 2023 à l'aide des outils cantonaux et sur la base des données transmises par le Canton et la Commune (Annexe 1). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES sur le territoire de la commune.

Le bilan carbone d'un-e habitant-e du territoire de Bursins se monte à **15,1 tonnes de CO₂eq. par an**, soit légèrement supérieure à la moyenne suisse (15 tonnes de CO₂eq. par an et par personne⁶). Les objectifs de réduction fixés par le Canton nécessitent une réduction de plus de 50% d'ici 2030 et de 90% d'ici à 2050 (Figure 4).

Une majorité des émissions, que ce soit en Suisse ou dans la commune, sont qualifiées de "indirectes" : elles proviennent de la fabrication des biens et de la production d'énergie et ne sont donc pas émises directement sur le territoire concerné. Par opposition, les émissions directes sont émises sur le territoire.

⁶ "Indicateurs de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse (1990-2019)", OFEV

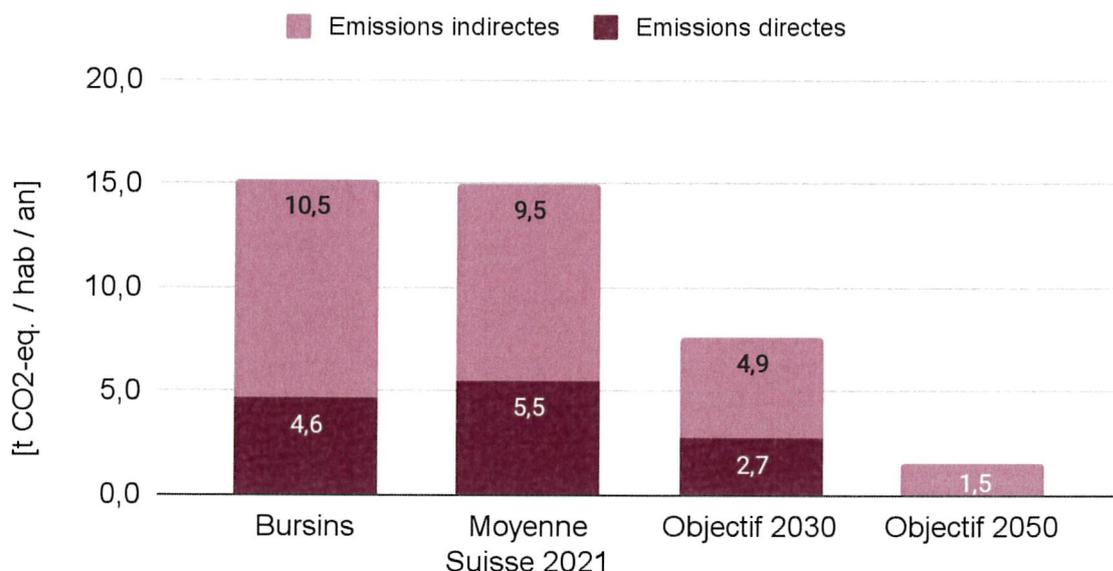


Figure 4 : Bilan carbone actuel (suisse et territoire communal) et objectifs de réduction alignés avec la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris. (Source : bilan carbone, Canton de Vaud)

Le bilan carbone a été réalisé sur les émissions émises sur le territoire (bilan territorial) et sur les activités de l'administration (bilan de l'administration communale).

Bilan carbone territorial

Le bilan territorial comptabilise les postes d'émissions des activités qui se situent sur le territoire communal et qui sont générées par les activités des habitant·e·s de la commune (Figure 5).

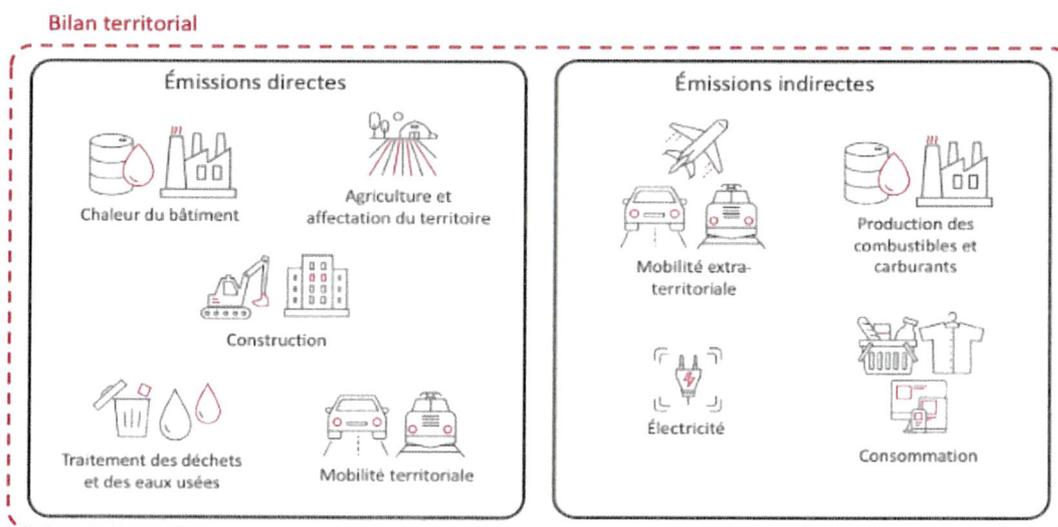


Figure 5 : Explication des postes comptabilisés dans le bilan carbone territorial (source : Canton de Vaud)

La majorité des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation (36,2% du bilan carbone soit 4'300 t CO₂eq.), suivie par l'énergie (28,3% soit 3'360 t CO₂eq.) puis par la mobilité (25,1% soit 2'980 t CO₂eq.) (Figure 6). Si on exclut les émissions dues aux voyages en avion (le deuxième poste le plus impactant pour la catégorie Mobilité, avec 849 t CO₂eq./an), les émissions liées à la mobilité sont explicables à 96% par l'utilisation de la voiture, soit 2'058 t CO₂eq/an comme

illustré dans la [Figure 7](#). Plus de 80% de la consommation énergétique provient d'énergies fossiles (voir Chapitre [Profil énergétique](#)). La construction, les déchets et l'utilisation des sols représentent 10% des émissions.

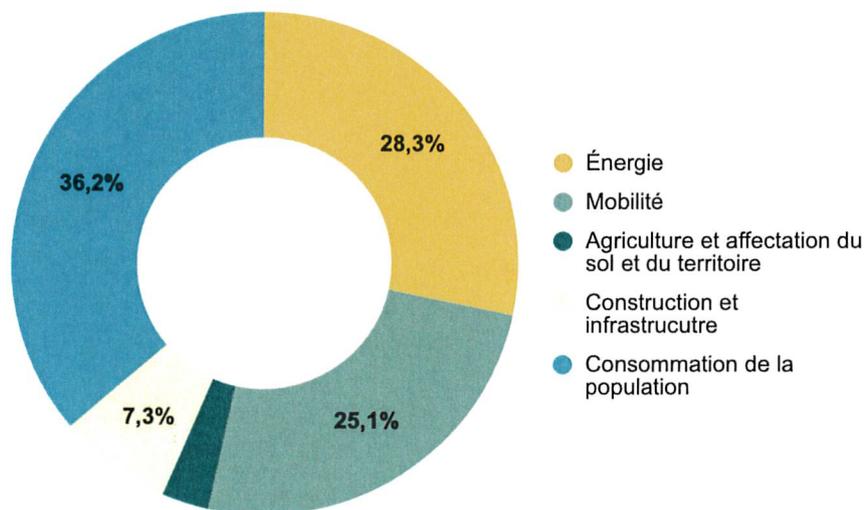


Figure 6 : Répartition des émissions du territoire de Bursins (source : Alterna sur la base du bilan carbone cantonal)

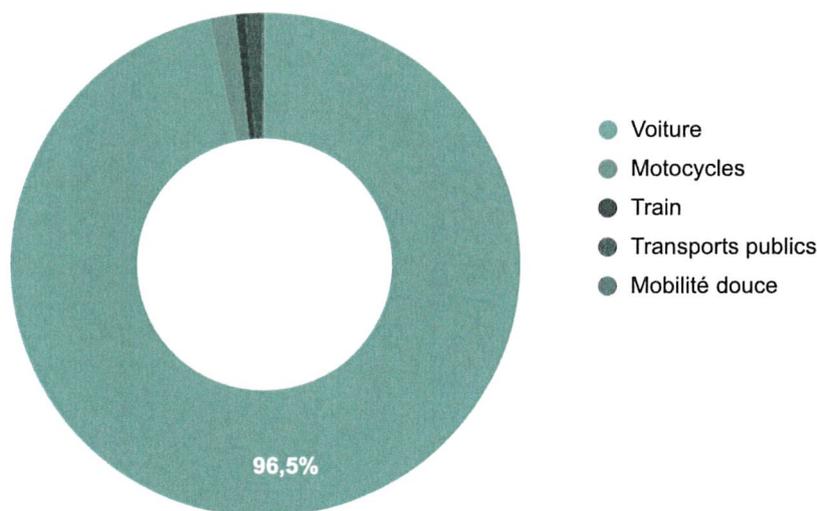


Figure 7 : Répartition des émissions de la catégorie mobilité du territoire de Bursins, hors aviation (source : Alterna sur la base du bilan carbone cantonal)

Bilan de l'administration communale

Le bilan carbone de l'administration communale a également été réalisé ([Figure 8](#)). Bien que minime en comparaison avec un bilan territorial, il met en évidence les postes sur lesquels l'administration peut réduire son impact et ainsi servir d'exemple pour sa population.

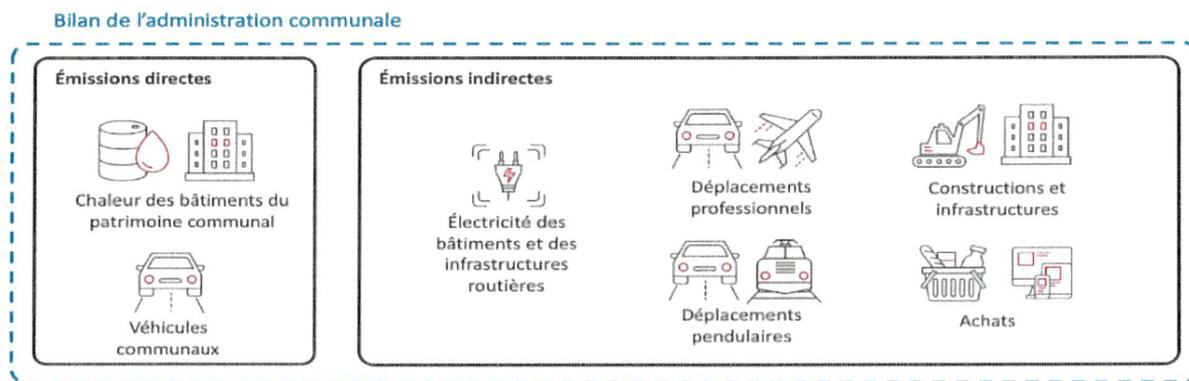


Figure 8 : Données prises en compte dans le bilan territorial

Comme illustré par la [Figure 9](#), les deux principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre pour l'administration communale sont l'énergie (67% du bilan carbone de l'administration) et les constructions et infrastructures (22% du total, correspondants à 249'000 CHF d'investissements annuels dans la construction publique). La consommation (achats de biens) représente 7,5% du bilan et la mobilité pendulaire et professionnelle 3,7%.

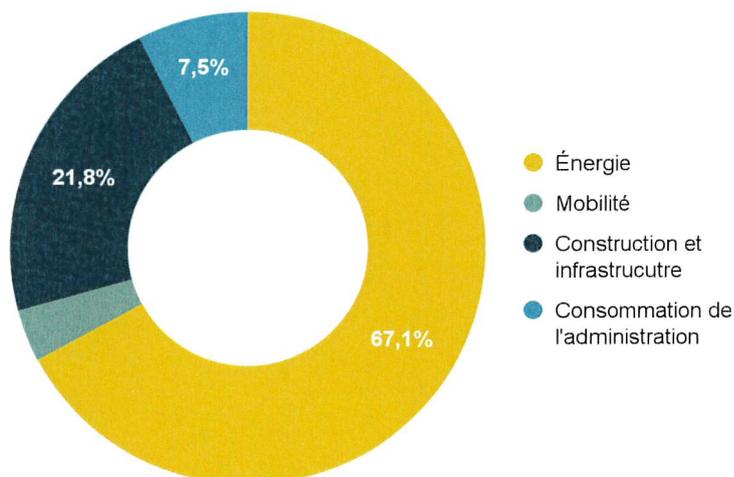


Figure 9 : Répartition des émissions de l'administration de Bursins (source : Alterna sur la base du bilan carbone cantonal)

79% des émissions liées à l'énergie provient du chauffage au gaz des bâtiments communaux et 21% proviennent de l'électricité (y compris éclairage public) ([Figure 10](#)). Cette section est davantage détaillée dans le chapitre [Profil énergétique](#).

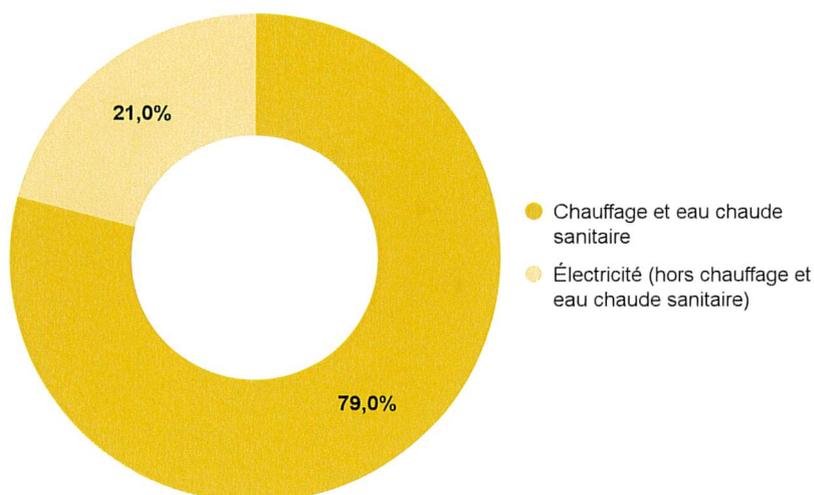


Figure 10 : Répartition des émissions liées à l'énergie de l'administration de Bursins (source : Alterna sur la base du bilan carbone cantonal)

Les émissions associées aux achats sont principalement générées par l'achat de véhicules et par l'alimentation. L'intégralité des déplacements pendulaires est réalisée en voiture.

Profil énergétique

Le profil énergétique de la commune de Bursins a été réalisé en octobre 2023 sur la base des données transmises par le Canton. Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune. En 2016, la Commune de Bursins a rédigé un concept énergétique (Annexe 3) basé sur l'étude du profil énergétique du territoire (données de 2013-2014). Ce chapitre souligne les évolutions et changements d'état principaux par rapport à ce diagnostic.

Besoins énergétiques

Le territoire communal de Bursins est composé de 196 bâtiments chauffés constituant une surface de référence énergétique de 89'923 m² (DGE-DIREN⁷). Sur le territoire communal, plus de 78% des bâtiments ont été construits avant 2001 et n'ont pas été assainis depuis ([Figure 11](#)).

7

https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/?inputs_&unit_converter-selected_unit=%22MWh%22&inputs_1-selected_communes=null

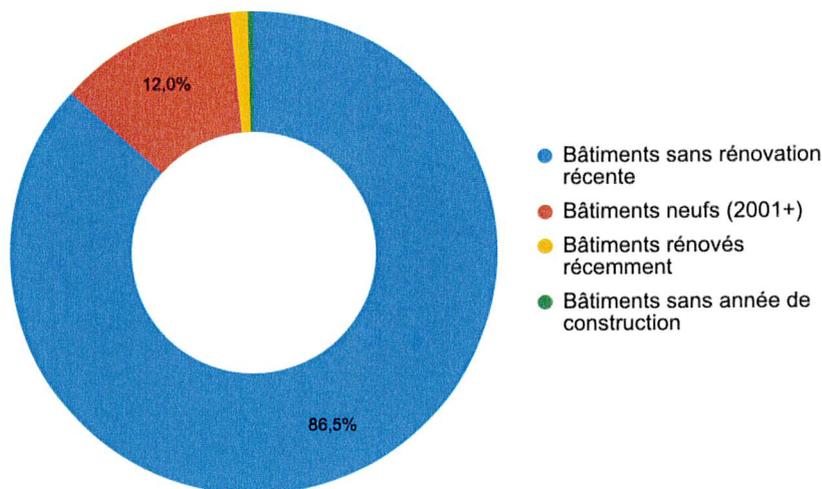


Figure 11 : Répartition des bâtiments chauffés, selon assainissement et année de construction (source : Alterna sur la base de DGE-DIREN, 2022)

Si l'ensemble de ces bâtiments était rénové, cela permettrait de réduire les besoins en énergie d'environ 37% (DGE-DIREN, 2023) (Figure 12). L'assainissement des bâtiments est donc une étape primordiale qu'il est recommandé de faire si possible avant de changer les systèmes de chauffage afin de ne pas surdimensionner les nouveaux systèmes de chauffage bas-carbone.

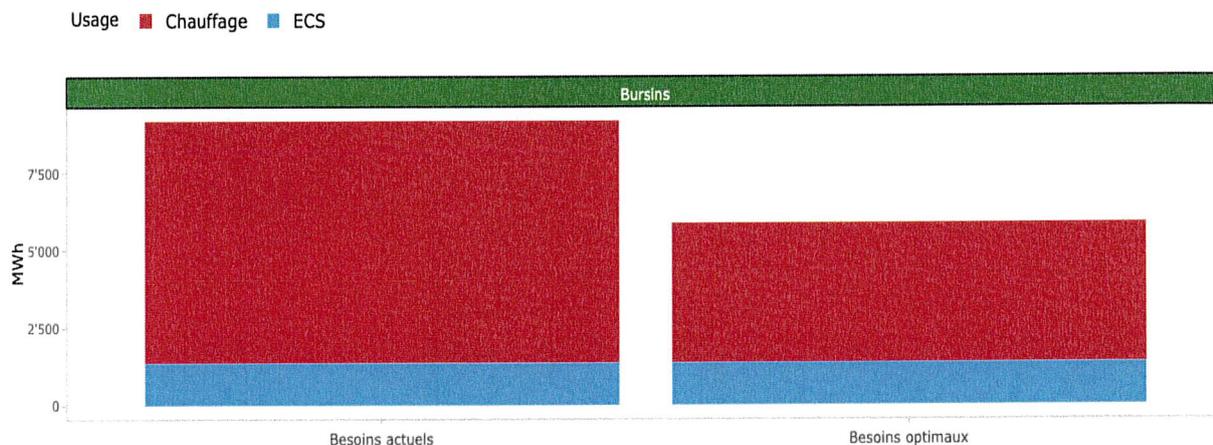


Figure 12 : Répartition des besoins énergétiques théoriques pour la chaleur des bâtiments, soit l'eau chaude sanitaire et chauffage des locaux. (Source : DGE-DIREN, 2022)

Consommation et production d'énergie

La consommation totale d'énergie pour la production de chaleur pour le chauffage et l'ECS s'élève à 10'061 MWh/an⁸, ce qui représente une réduction d'environ 5 MWh/an par rapport à la consommation de 2013. Cela peut s'expliquer par la mise en œuvre d'actions suite au concept énergétique. Des travaux d'amélioration ont par exemple été entrepris sur les bâtiments communaux. De plus, le contexte de crise énergétique de 2022 a pu entraîner un changement

⁸ Données issues du profil énergie cantonal : https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/?_inputs_&unit_converter-selected_unit=%22MWh%22&inputs_1-selected_communes=%22Bursins%22

d'habitudes dans les ménages. Toutefois, la valeur exacte de cette diminution reste à considérer avec du recul étant donné des méthodologies de calcul qui peuvent différer.

Plus de 80% du chauffage des bâtiments du territoire se fait par des énergies fossiles (mazout 43,5%, gaz 37,1%) ou de l'électricité directe (Figure 13). Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 78% (CADENER, 2021). Le mazout et le gaz sont des énergies non renouvelables qui contribuent significativement aux dérèglements climatiques. Concernant les chauffages électriques, ce type de chauffage peut être remplacé par des solutions plus efficaces afin de garder l'électricité pour des besoins où elle ne peut être remplacée. En effet, la consommation en électricité de ce type de chauffage représente 15% de la consommation électrique vaudoise en hiver. Ils seront probablement interdits dans le Canton de Vaud d'ici 2033⁹.

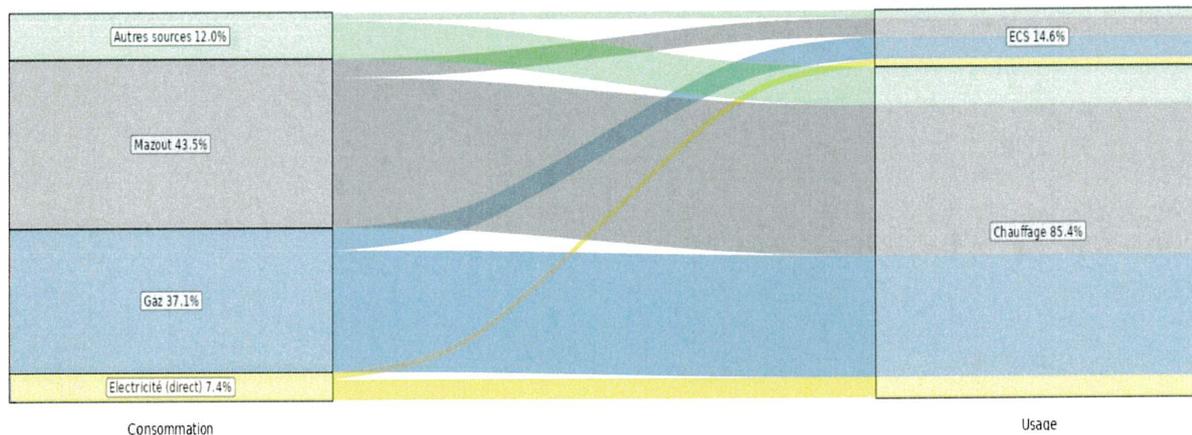


Figure 13 : Consommation énergétique par usage pour le territoire de Bursins (Source : DGE-DIREN, 2022)¹⁰

Ces données montrent que la part de consommation d'énergie à partir du mazout et gaz est diminuée de 4 et 7 points percentiles respectivement par rapport à 2013, en vue d'une augmentation importante des PAC (passée de 0.4% à 8.9%) et une augmentation faible du bois (de 1.6% à 2.3%) et du solaire (passée de 0.3% à 0.7%).

La plupart de la consommation énergétique liée au chauffage et à l'eau chaude sanitaire provient des habitats collectifs (40,5% de la consommation), suivie par les habitats individuels (36,2%) (Figure 14).

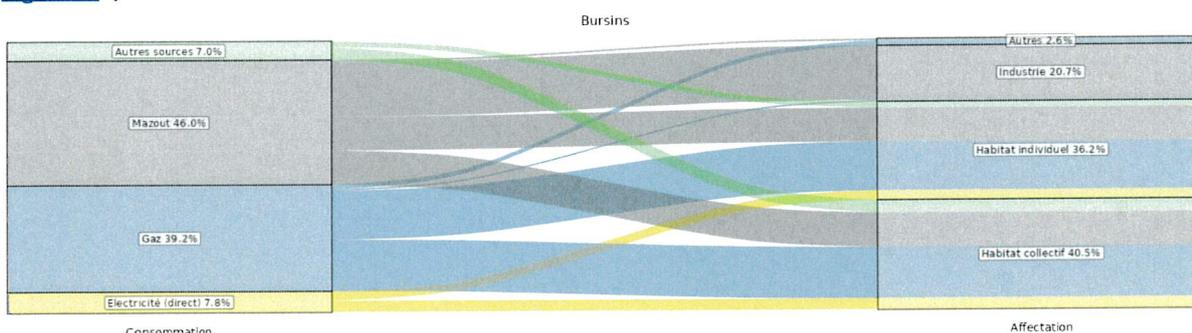


Figure 14 : Consommation énergétique par affectation pour le territoire de Bursins (Source : DGE-DIREN, 2022)¹¹

⁹ Pour davantage d'informations :

<https://www.rts.ch/info/regions/vaud/13644446-tous-les-chauffages-electriques-seront-bel-et-bien-interdits-dans-le-canton-de-vaud.html>

¹⁰ Graphique issu du Profil énergie VD, consulté le 30.06.23 :

https://stat-energie-vaud.ch/profil-energie/?inputs_convertir-selected_unit=%22kWh%22&inputs_1-selected_commune_s=%22Bursins%22

¹¹ Graphique issu du Profil énergie VD, consulté le 30.06.23 :

https://stat-energie-vaud.ch/profil-energie/?inputs_convertir-selected_unit=%22kWh%22&inputs_1-selected_commune_s=%22Bursins%22

Plusieurs alternatives existent afin d'augmenter la part d'énergie renouvelable pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire : selon l'OFEN seulement 19,2% des bâtiments ont un système de chauffage renouvelable¹². Le développement de réseaux de chaleur à distance peut sembler pertinent pour le centre villageois (en violet foncé sur la [Figure 15](#)). Toutefois, l'analyse d'un prestataire externe a établi qu'un chauffage à distance n'était pas judicieux à Bursins.

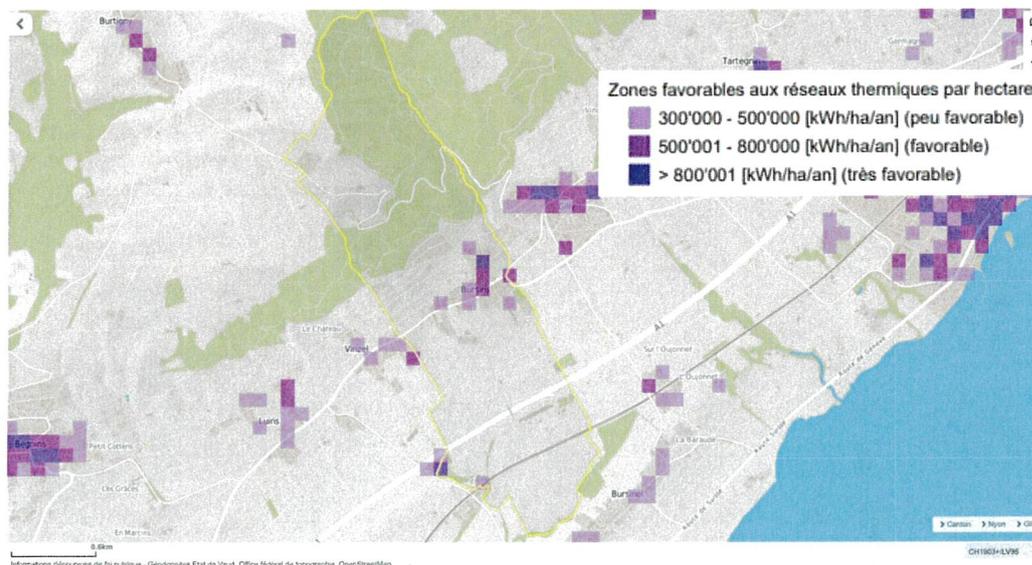


Figure 15 : Zones avec un potentiel pour le développement de CAD. Plus le violet est foncé, plus le potentiel est élevé. Limites communaux en jaune. (Source : Guichet cartographique cantonal)

Selon le guichet cartographique vaudois, Bursins est une commune avec un excellent potentiel géothermique. Une partie du territoire est située dans une zone ayant le meilleur potentiel géothermique sur l'échelle du canton de Vaud. Une partie significative du territoire de la commune est cependant située dans une zone d'interdiction des sondes géothermiques, à l'exception du centre du village ([Figure 16](#)).

¹² Donnée issue du site [suisseenergie.ch](https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/), consulté le 15.09.23

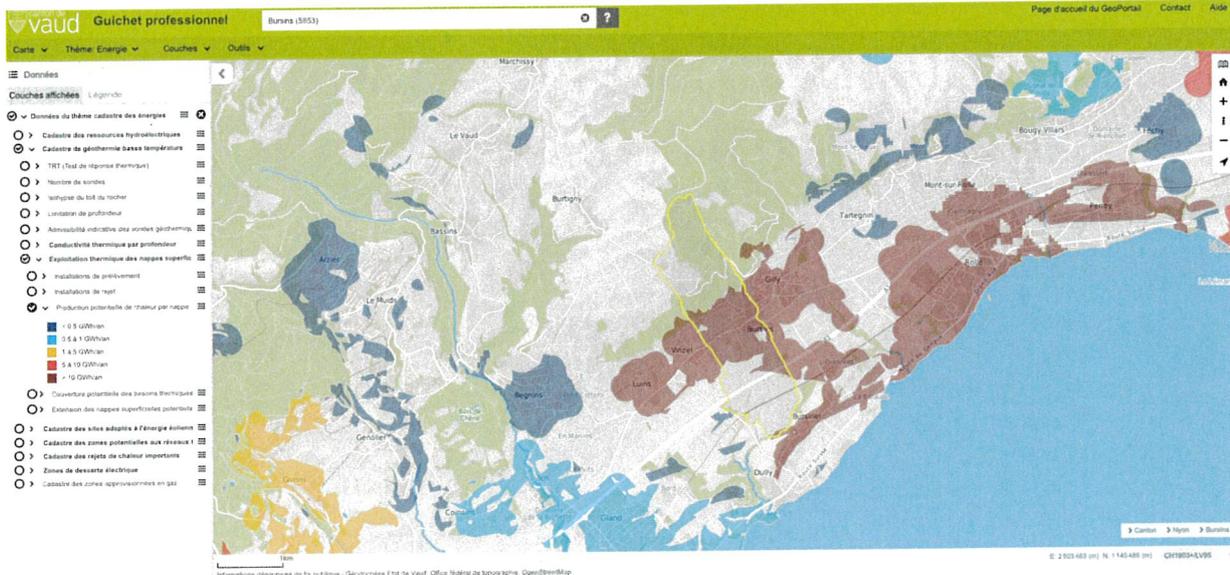


Figure 16 : Zones avec un potentiel pour le développement de géothermie. Limites communales en jaune. (Source : Guichet cartographique cantonal)

Sur le reste du territoire, le développement de panneaux solaires thermiques, de pompes à chaleur et de chauffage au bois sont des énergies renouvelables qui permettent de diminuer significativement l'impact climatique comparé aux chauffages au gaz et au mazout. Les pompes à chaleur couplées à des sondes géothermiques devraient être privilégiées lorsque les forages sont possibles par rapport au bois-énergie, dont le potentiel est limité.

Consommation et production d'électricité

La consommation moyenne d'électricité par habitant-e (5400 kWh/hab/an), pompe à chaleur et chauffage électrique inclus¹³ est au-dessous de la moyenne cantonale (de 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020)).

Pour l'instant, seul 2,3% du potentiel solaire réalisable sur les surfaces de toiture est utilisé pour la production d'électricité au moyen de systèmes photovoltaïques¹⁴. Ce chiffre est toutefois en augmentation, la production photovoltaïque, représentée sur la [Figure 17](#), connaît une évolution positive depuis 2015.

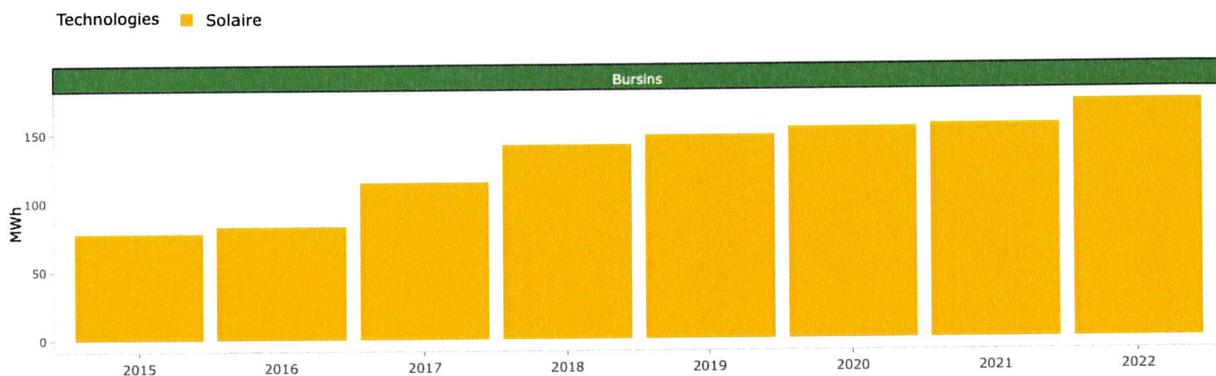


Figure 17 : Evolution de la production photovoltaïque de la commune de Bursins (Source : DGE-DIREN, 2022)

¹³ Donnée issue du site suisseenergie.ch, consulté le 15.09.23 : <https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/>

¹⁴ Donnée issue du site suisseenergie.ch, consulté le 15.09.23 : <https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/>

Profil énergétique de l'administration communale

La commune de Bursins possède 11 bâtiments pour son usage administratif.

Ceux-ci sont chauffés intégralement au gaz. La possibilité de remplacer ces systèmes par des énergies renouvelables pourrait être évaluée. Des mesures de rénovation énergétique devraient idéalement être la première étape afin de permettre un bon dimensionnement des installations. Des démarches ont déjà été entreprises en ce sens (cf. chapitre [Démarches existantes](#)).

La consommation d'électricité s'élève à 153 MWh, dont 25 MWh sont utilisées pour l'éclairage public. La commune a comme projet de renouveler son éclairage public par des ampoules LEDs. Aucun des bâtiments communaux n'est pour l'instant équipé de panneaux photovoltaïques mais une collecte d'offres est en cours.

Adaptation

Principaux enjeux

La commune de Bursins appartient à la zone géographique "Plateau". Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur cette zone d'ici à 2060 se caractérisent par une augmentation des jours tropicaux, ainsi que par une augmentation de la température et de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations ([Figure 18](#)).

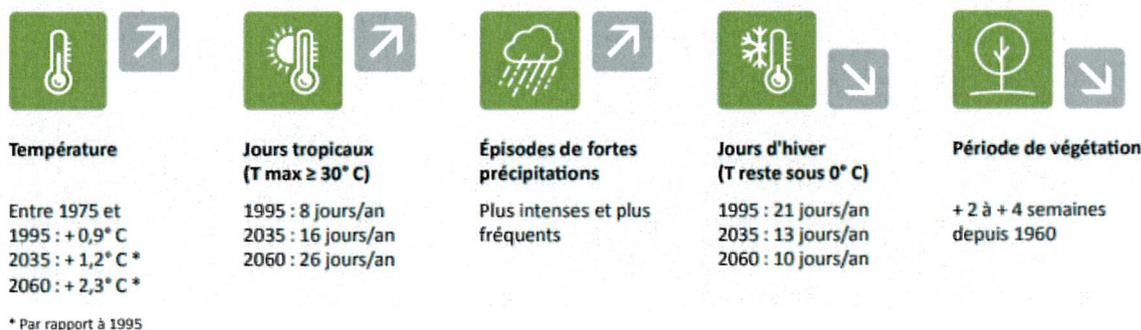


Figure 18 : Évolutions climatiques attendues dans le plateau vaudois. (Source : Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques et la rapidité à laquelle ils se produisent ont de nombreuses répercussions sur les sociétés ([Figure 19](#)). L'augmentation des fortes chaleurs et des crues peuvent avoir des conséquences sur la santé des personnes et leur bien-être (déshydratation, intoxication alimentaire par de l'eau contaminée, réduction de la productivité au travail, dommages aux personnes, etc.). Les tempêtes, grêle et fortes précipitations peuvent également endommager diverses infrastructures nécessaires à assurer des services de base (hôpitaux, production d'énergie, etc.). Les cultures agricoles et viticoles seront également impactées par une modification du régime des précipitations.

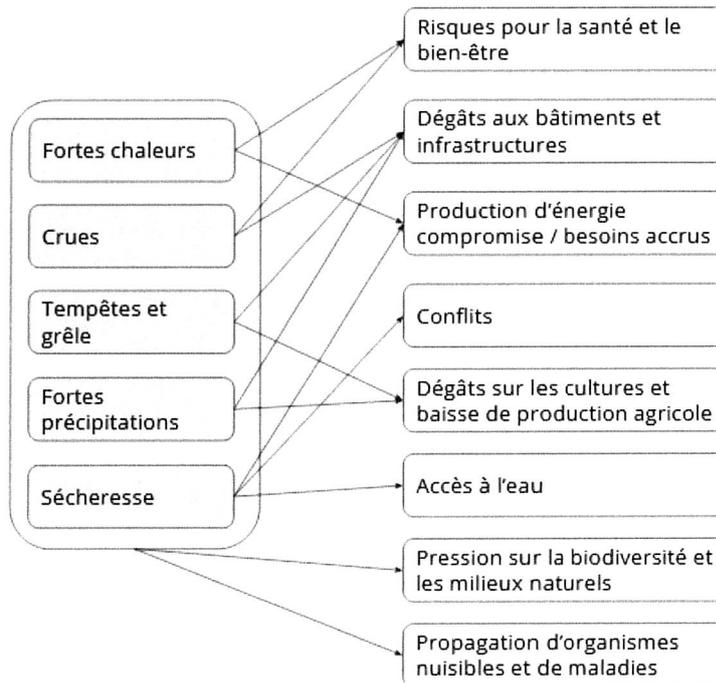


Figure 19 : Evolution du climat et impacts sur les sociétés. Les impacts peuvent se renforcer entre eux. (Source : Alterra sur la base du Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques impacte la biodiversité à travers notamment une dégradation des milieux naturels et une pression sur les espèces animale et végétale pouvant mener à leur extinction. Ceci aura des répercussions sur les sociétés par exemple via une réduction de la pollinisation, problématique pour l'agriculture. Le développement d'organismes nuisibles et la propagation d'espèces exotiques sont favorisés et peuvent impacter la santé (allergies, nouvelles maladies) et les milieux naturels (état de santé des forêts, érosion des berges, etc.).

Tous ces impacts peuvent se renforcer entre eux.

Îlots de chaleur et potentiel d'arborisation

Le phénomène des îlots de chaleur urbains (ICU) désigne l'augmentation de la température de l'air dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales environnantes. Les îlots de chaleur situés dans la canopée urbaine, c'est-à-dire dans la couche d'air entre le sol et la cime des arbres, où l'essentiel de l'activité humaine a lieu, ont des impacts sur la santé des personnes ainsi que sur l'attractivité de la commune. Les îlots de chaleur urbains sont déterminés par plusieurs paramètres et leurs interactions qui sont caractéristiques de chaque ville et qui influencent le ressenti thermique de personnes : paramètres physiques (rayonnement solaire, vent, humidité...), paramètres physiologiques (âge, état de santé, habillement...), paramètres morphologiques urbains (propriétés thermophysiques des matériaux du milieu bâti, émission de chaleur, rugosité aux vents...). Les ICU peuvent avoir des intensités différentes mais ils sont généralement caractérisés par les manifestations suivantes:

- Absence de rafraîchissement nocturne due à l'inertie thermique des matériaux et revêtements urbains.
- Augmentation de la température diurne en ville par rapport à la campagne, accentué par l'absence répétée de rafraîchissement nocturne.

Le stress thermique provoqué par les ICU à des conséquences sur la santé des personnes dont les plus communs sont les insulations, les coups de chaleurs, la déshydratation, l'hyperthermie. Plusieurs études démontrent le lien entre la surchauffe urbaine et la surmortalité pendant les canicules.

Malgré l'absence de relevés sur le territoire, il est possible d'estimer la potentielle présence d'îlots de chaleurs urbains dans la commune. Ceci se fait grâce à l'analyse des données et cartographie existantes, entre autres : présence de population à risque (âge >75 ans, hôpitaux, EMS, écoles, centre d'accueil, etc.), imagerie satellitaire de la température du sol, canopée, aménagement urbain (surfaces perméables, hauteur des bâtiments, zones de rejet de chaleur anthropique, etc.).

La [Figure 20](#) montre la carte de la température du sol en comparaison à la température moyenne. On constate deux zones résidentielles où la température est supérieure à la moyenne, ce qui indique que des îlots de chaleur peuvent se trouver dans ces lieux. Il s'agit du centre villageois entre la Grand Rue et le Chemin du Rosey et le Molard au Nord-Ouest du territoire communal. Le relais autoroutière de la Côte est également caractérisé par une température du sol supérieure à la moyenne. Il est donc suggéré d'améliorer l'arborisation de cette zone dédiée au repos et d'évaluer des mesures réduisant la température des zones résidentielles identifiées.

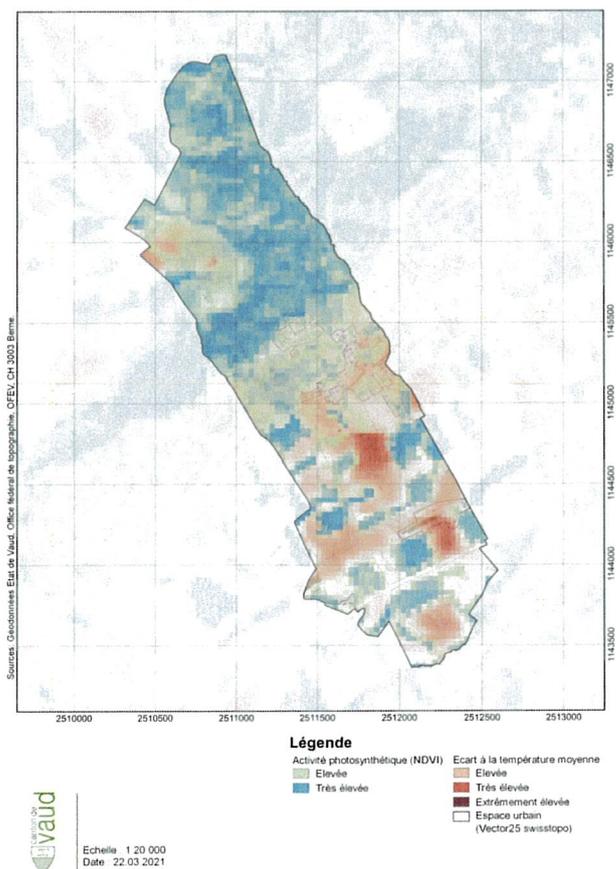


Figure 20 : Températures supérieures à la moyenne et activité photosynthétique. (Source: Canton de Vaud).

La commune de Bursins ne comporte aucun bâtiment accueillant la population sensible (par exemple écoles, crèches, EMS). Elle compte toutefois 63 résident.e.s permanent.e.s âgé.e.s de plus de 75 ans¹⁵. C'est donc au moins 8% de la population qui est particulièrement à risque lors d'épisodes caniculaires. Sans information supplémentaire sur la localisation ou les potentiels points de rencontre de cette catégorie de la population, il est difficile de fournir des

¹⁵ Donnée issue du tableau STAT-TAB, consulté le 15.09.23 : Population résidante permanente et non permanente selon Année, Canton (-) / District (>>) / Commune (.....), Type de population, Nationalité (catégorie), Sexe et Age. PX-Web

recommandations quant à des mesures d'aménagement du territoire. Des actions telles qu'un plan canicule semblent donc plus pertinentes afin de faire face aux changements à venir.

Dans l'ensemble, la couverture boisée est légèrement inférieure à la moyenne cantonale pour l'ensemble du territoire (29,8% à Bursins pour les arbres de >3m contre 36,4% pour le Canton, 27,1% à Bursins contre 32,8% pour les arbres de >6m) mais elle significativement inférieure pour ce qui concerne seulement l'espace bâti (6,4% à Bursins contre 13,6% en moyenne cantonale pour les arbres de >3m et 3,4% à Bursins contre 9,1% pour le Canton pour les arbres de >6m) (Figure 21). Cette faible arborisation du centre villageois explique l'élévation de la température au sol par rapport à la moyenne. Dans la mesure du possible, cette zone semble donc prioritaire pour développer l'arborisation du territoire.

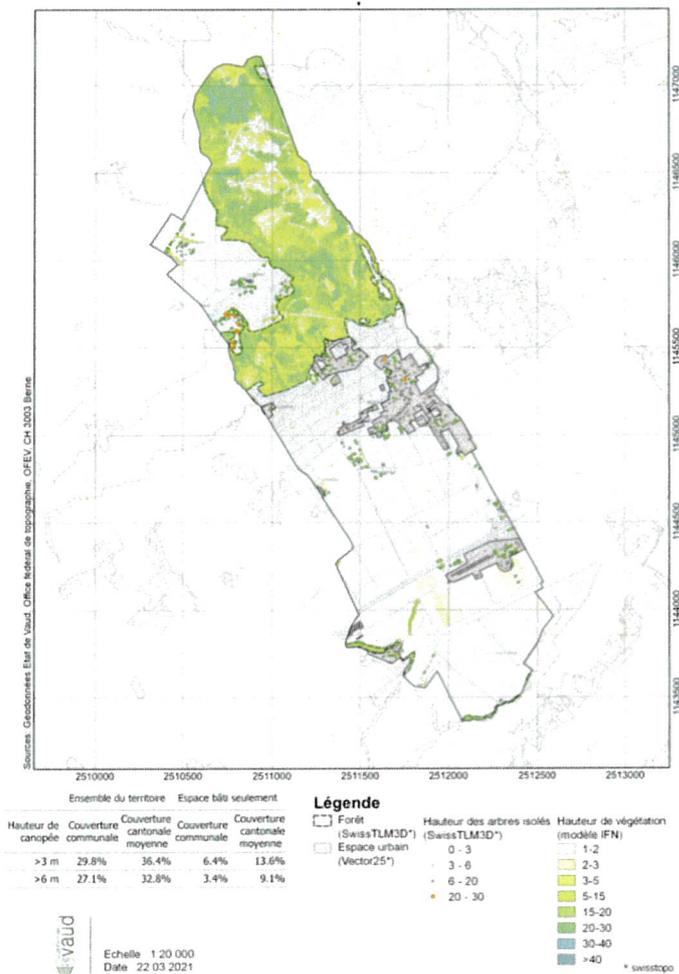


Figure 21 : Canopée urbaine de la commune de Bursins. (Source: Canton de Vaud, OFEV)

Ces constats seuls ne sont pas suffisants pour déclarer la présence des îlots de chaleur car c'est bien la différence de la température de l'air entre la ville et la campagne qui définit l'îlot de chaleur urbain et non la température du sol, bien que cette dernière puisse avoir une influence. Des mesures in situ pourraient être réalisées, de même qu'un questionnaire auprès de la population avoisinante pour collecter leur ressenti. Toutefois, cette première analyse permet une première identification des mesures d'adaptation à mettre en place et des zones à prioriser.

3. Elaboration du Plan énergie-climat et démarche participative

Le présent Plan énergie-climat a été élaboré en collaboration fine entre la Municipalité et la société Alterna et a fait l'objet d'une démarche participative.

Les différentes étapes de travail sont les suivantes :

1. Le 23 août 2023, une séance de lancement du PECC s'est déroulée avec Madame Hauswirth, chargé du PECC de la Commune de Bursins, Monsieur Parmelin, Syndic, Madame Chiovini, Secrétaire Municipale, et le bureau mandataire afin de présenter les différents outils et déterminer la stratégie générale de l'élaboration du PECC.
2. Entre septembre et octobre, le diagnostic communal est réalisé. Les données sont complétées par la commune puis analysées et synthétisées par le bureau mandataire.
3. Le 31 octobre 2023, le diagnostic est présenté lors d'une séance rassemblant l'ensemble de la Municipalité.
4. De mi novembre à mi décembre, un sondage est diffusé aux ménages du territoire via une communication dans un tout-ménage et l'application communale. L'objectif est de récolter les préoccupations de la population, la perception de l'engagement de la Commune ainsi que les priorités (Figure 21). 80 réponses ont été collectées et analysées, soit un taux de participation de 10%. (cf. Annexe 4 pour un aperçu des résultats). Une première ébauche de vision 2050 et une proposition d'objectifs 2030 sont développés par le bureau mandataire sur la base des réponses au sondage et des priorités identifiées dans le diagnostic. 23 personnes manifestent également leur intérêt à prendre part à un atelier participatif.

Mes priorités : Parmi les thèmes que nous venons de parcourir, quels sont les trois thèmes sur lesquels vous souhaiteriez que votre Commune agisse en priorité ?

Sélectionnez maximum 3 réponses

80 réponses

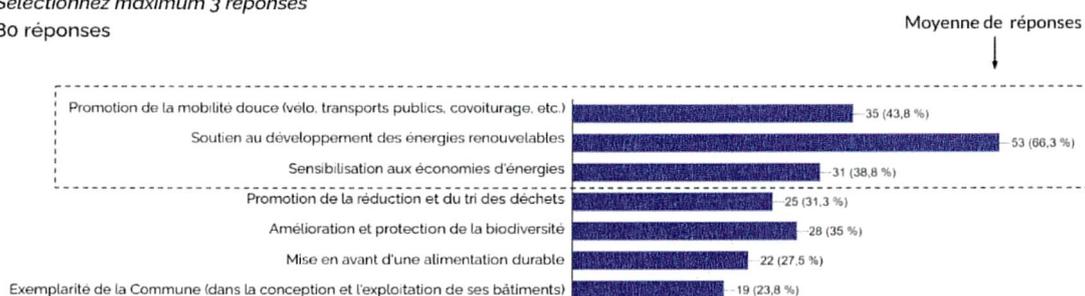


Figure 21 : Extrait des résultats du sondage à la population de Bursins

5. Le 23 janvier 2024, un atelier "Vision et Objectifs" de 2 heures est organisé avec l'ensemble de la Municipalité. Dans un premier temps, les résultats du sondage sont présentés. La Municipalité a ensuite adapté la vision 2050 de sa commune. Puis, sur la base de la proposition du mandataire et en accord avec sa vision, la Municipalité priorise et retravaille les objectifs afin d'en retenir onze prioritaires.
6. La vision et les objectifs sont ensuite validés en séance de Municipalité mi-février.

7. Le 5 mars 2024 la population est conviée à un atelier participatif afin de prioriser les actions identifiées lors du sondage (Figures 22 et 23). Les 12 participant.e.s se prononcent également sur l'implication de la population dans la mise en œuvre des actions et ont l'occasion de partager leurs besoins ou idées en lien avec les objectifs. Au total, 31 actions ressortent comme "prioritaires", 22 comme "optionnelles" et 5 "à éliminer".



Figure 22 : atelier participatif du 5 mars 2024



Figure 23 : atelier participatif du 5 mars 2024, la population priorise les actions

8. Le 19 mars 2024, un atelier "consolidations des actions" de 2 heures se tient avec la Municipalité avec pour objectifs de trier, prioriser et affiner les actions afin d'aboutir à un premier plan d'actions comprenant un calendrier préalable et une personne responsable par action.
9. En juin 2024, des rencontres individuelles avec chaque responsable se déroulent afin de valider les fiches actions, notamment le chiffrage et la mise en œuvre.
10. En juillet 2024, le rapport est envoyé pour validation au Canton.

4. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La commune de Bursins a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

Vous êtes à Bursins en 2050.

En se promenant à travers les rues de Bursins en 2050, on est frappé par la formidable transformation de cette commune suisse. La vision axée sur la durabilité a sculpté un paysage réjouissant et inspirant.

La promotion de la mobilité douce a métamorphosé les espaces publics, donnant la priorité aux piétons, cyclistes et aux transports en commun. L'autopartage est encouragé, réduisant le nombre de véhicules en circulation. La mobilité individuelle s'est adaptée et rend maintenant les routes bien moins occupées. Des pistes cyclables s'étendent à travers la commune, incitant les habitant.e.s à délaissier les voitures au profit de moyens de déplacement bas-carbone. La tranquillité règne, les aménagements visant à apaiser la circulation routière ayant transformé les rues en lieux de vie et de rencontre.

Bursins est devenue un exemple de sobriété énergétique, misant sur l'efficacité énergétique et la promotion des sources renouvelables pour répondre à ses besoins. Toutes les opportunités de produire de l'énergie renouvelable sont mises en œuvre, tout en respectant le patrimoine historique. Les bâtiments exposent fièrement leurs toitures solaires, témoignant du soutien fort de Bursins au développement des énergies renouvelables.

L'offre de produits locaux et durables est abondante soulignant la mise en avant d'une alimentation responsable. Les habitant.e.s sont désormais conscient.e.s des avantages d'une consommation de proximité et de qualité, meilleure pour leur santé et sont fier.ère.s de leur mode de vie.

La réduction de l'éclairage public a transformé les nuits, créant un ciel étoilé visible à l'œil nu. Les espaces verts se multiplient, promouvant la biodiversité et offrant des lieux de détente et de bien-être pour les habitant.e.s. Des zones de réparation, de réutilisation et de partage sont disponibles dans les environs, favorisant une économie circulaire.

Les démarches administratives en faveur de la durabilité sont simplifiées, facilitant l'engagement des citoyens. D'ailleurs les habitants et habitantes de Bursins ont un contact privilégié avec la commune grâce à une communication régulière. La commune a su garder sa taille humaine et favoriser les interactions positives, renforçant l'esprit d'initiative, l'entraide et la cohésion sociale. Des manifestations et événements respectueux de l'environnement contribuent à créer du lien social et de la joie. Les entreprises locales sont parties prenantes du changement et contribuent à la conception et à la mise en œuvre d'initiatives durables.

Bursins agit au-delà de ses frontières administratives en créant des liens dans sa région. Les actions pour réduire l'impact climatique direct et indirect de la commune ont des répercussions positives à l'échelle régionale, ce qui la fait rayonner en tant qu'actrice du changement.

Bursins en 2050 est un modèle de durabilité qui peut se réjouir d'avoir atteint la neutralité carbone, prouvant que l'harmonie entre l'humain et l'environnement est possible. Cette vision inspirante donne de l'espoir aux générations futures et rend fier celles et ceux qui l'ont rendue possible.

Vision validée par la Municipalité, le 12 février 2024

Afin de fédérer l'ensemble des acteur·trice·s et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité a défini le slogan suivant :

« Bursins demain »

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la commune de Bursins a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe Transversal, un axe Réduction et un axe Adaptation aux changements climatiques. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC. Les [Tableaux 2, 3 et 4](#) présentent les neuf objectifs à 2030 que la Commune de Bursins a définis.

Thème	Objectif	Justificatif
TRANSVERSAL		
Finance	Renforcer le fonds pour la durabilité	<i>Les subventions étant une demande de la population dans le sondage, il convient de trouver des moyens d'assurer l'alimentation d'un fonds. Actuellement des subventions communales existent pour la mobilité mais les taxes prélevées permettent de soutenir davantage d'actions en faveur de la transition énergétique et climatique et d'offrir des subventions pour accompagner la transition chez les particuliers.</i>
Vie locale	Impliquer la population dans la réalisation des objectifs du PECC	<i>L'implication de la population est une étape essentielle afin d'augmenter son adhésion, faciliter l'implémentation du plan et s'assurer que les actions soient en adéquation avec les besoins locaux. Une bonne communication favorise également la transparence de la Commune vis-à-vis de sa population.</i>
Achats	Favoriser une consommation respectueuse de l'environnement en promouvant les commerces et produits de proximité	<i>36% du bilan carbone territorial provient de la consommation, dont près de 40% provient de l'alimentation. C'est donc un axe fort afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus, le sondage a montré que l'engagement de la commune est perçu comme faible dans la mise en avant d'une alimentation durable et que la population est préoccupée par ces enjeux. La Commune a donc la volonté de mettre en avant les commerces de proximité et une alimentation durable.</i>
Déchets	Faciliter l'échange et la revalorisation des ressources	<i>La consommation est le poste d'émission le plus important du bilan carbone. Pour le réduire, il s'agit de limiter l'achat de matériel neuf en facilitant le maintien en circulation des différents biens via de nouvelles infrastructures ou en valorisant les initiatives existantes.</i>

Tableau 2 - Objectifs de la Municipalité de Bursins pour l'axe Transversal

Thème	Objectif	Justificatif
RÉDUCTION		
Energie	Assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments communaux	<i>La consommation d'énergie des bâtiments représente 52% du bilan carbone de l'administration communale. Le profil énergétique a mis en avant que les bâtiments étaient tous chauffés au gaz et que des travaux de rénovation pouvaient être entrepris pour réduire la consommation et passer à des énergies renouvelables. C'est un objectif fort pour montrer l'exemple aux propriétaires privé.e.s.</i>
Energie	Réduire la consommation de l'éclairage public	<i>La consommation d'énergie de l'éclairage public représente 14% du bilan carbone de l'administration communale. Un éclairage adapté permet donc de répondre aux besoins humains tout en évitant un gaspillage d'énergie et de moyens financiers et en réduisant l'impact sur la biodiversité.</i>
Energie	Accompagner les citoyen-ne-s dans la réduction de leur consommation d'énergie	<i>28% du bilan carbone territorial provient de la consommation d'énergie. Si l'ensemble de ces bâtiments était rénové, cela permettrait de réduire les besoins en énergie d'environ 37%. Via des mesures d'accompagnement aux locataires et propriétaires, la Commune souhaite donc réduire le besoin en énergie et se tourner vers des énergies renouvelables pour les habitations de son territoire.</i>
Mobilité	Continuer les efforts en cours en matière de mobilité durable	<i>La mobilité représente 25% du bilan carbone territorial parmi lesquels 70% des émissions sont émis par des déplacements en voiture. La commune souhaite continuer les efforts entrepris afin de favoriser les déplacements à pied, à vélo ou en transports publics.</i>

Tableau 3 - Objectifs de la Municipalité de Bursins pour l'axe Réduction

Thème	Objectif	Justificatif
ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
Biodiversité	Augmenter la qualité des espaces verts	<i>Les changements climatiques augmentent la pression sur les écosystèmes alors même qu'une biodiversité riche permet de mieux faire face aux changements climatiques. La commune souhaite donc mettre en œuvre des mesures pour, non seulement préserver la biodiversité de son territoire, mais également l'enrichir, en agissant en particulier sur la couverture boisée et sur la restauration des écosystèmes naturels.</i>
Biodiversité	Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	<i>La propagation de nouvelles espèces est l'une des conséquence directe des changements climatiques. Certaines d'entre elles – les espèces exotiques envahissantes (EEE) – sont potentiellement dangereuses pour l'être humain et l'environnement. Grâce à un travail d'identification, de valorisation des espèces indigènes et des actions de lutte ciblée, la Commune préserve la biodiversité locale et le bien-être de sa population</i>
Santé	Protéger la population des épisodes de fortes chaleurs	<i>Avec l'accroissement des épisodes de fortes chaleurs, il convient de faire attention au bien-être de la population. Ceci passe par la mise à jour du plan canicule et par la désimperméabilisation de certaines zones sur les terrains communaux et chez les privés. De cette manière, la Commune agit activement sur les éventuels îlots de chaleur et assure le bien-être de sa population.</i>
Eau	Assurer la disponibilité en eau à long terme	<i>La disponibilité en eau est l'une des préoccupations principales de la population. Grâce à un travail d'identification des ressources existantes et des besoins actuels, la Commune anticipe d'éventuelles difficultés et peut mettre en place des actions permettant de réduire la consommation et d'améliorer la récupération de l'eau.</i>

Tableau 4 - Objectifs de la Municipalité de Bursins pour l'axe Adaptation aux changements climatiques

5. Plan d'action

Le présent **plan d'action** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 4).

Les 27 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés synthétiquement :

- un horizon temporel de mise en œuvre ;
- un coût estimatif ;
- les résultats attendus ;
- les ressources et soutiens envisageables ;
- des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 5 de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Axe	Fiche VD	Thème	Objectifs	n°	Titre de l'action	
Transversal	2	Finance	Renforcer le fonds pour la durabilité	2.1	Renforcer le fonds pour la durabilité	
	4	Vie locale	Impliquer la population dans la réalisation des objectifs du PECC	4.1	Communiquer régulièrement sur les efforts fournis par la Commune dans le cadre du PECC	
				4.2	Organiser des ateliers, des rencontres et des espaces d'échanges autour de la thématique de la durabilité	
	5	Achats	Favoriser une consommation respectueuse de l'environnement en promouvant les commerces et produits de proximité	5.1	Mettre en place une politique d'achats responsables pour l'administration communale	
	6	Déchets	Faciliter l'échange et la revalorisation des ressources	6.1	Développer et améliorer le tri des déchets	
				6.2	Favoriser le réemploi à travers des infrastructures dédiées à l'échange de biens d'occasion	
	9	Achats	Favoriser une consommation respectueuse de l'environnement en promouvant les commerces et produits de proximité	9.1	Promouvoir et favoriser les initiatives issues des circuits courts et les produits locaux	
				9.2	Faire de l'Auberge du Soleil un restaurant local et durable	
	Energie et mobilité	10	Energie	Accompagner les citoyen·ne·s dans la réduction de leur consommation d'énergie	10.1.	Informers les résident.e.s sur les énergies renouvelables et leurs bénéfices ainsi que les programmes d'efficacité énergétique
						11.1
11		Energie	Assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments communaux	11.2.	Réaliser un audit énergétique des bâtiments communaux chauffés	
12		Energie	Réduire la consommation de l'éclairage public	12.1	Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et la pollution lumineuse induite	

15	Energie	Assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments communaux	15.1	Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux
		Accompagner les citoyens dans la réduction de leur consommation d'énergie	15.2	Informers les propriétaires des différents modèles de financement pour les panneaux photovoltaïques
16	Mobilité	Continuer les efforts en cours en matière de mobilité durable	16.1	Subventionner l'achat d'abonnement de transports publics
			16.2	Développer les infrastructures pour les vélos
17	Biodiversité	Augmenter la qualité des espaces verts	16.3	Mettre à disposition des infrastructures pour la mobilité électrique
			17.1	Augmenter la surface boisée de la commune
			17.2	Protéger et restaurer les écosystèmes naturels locaux
18	Biodiversité	Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	18.1	Former le personnel communal à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
			18.2	Adhérer à la Charte des talus de route
			18.3	Mettre en place des actions de lutte contre les organismes exotiques envahissants sur les surfaces propriétés communales
19	Eau	Assurer la disponibilité en eau à long terme	19.1	Améliorer la consommation et la récupération des eaux traversant la Commune
			19.2	Faire une mise à jour du plan des bassins et réservoirs et de la situation hydrique des alpages
21	Santé	Protéger la population des épisodes de fortes chaleurs	21.1	Mettre à jour le plan canicule
22			22.1	Identifier des zones à désimperméabiliser sur le territoire propriété de la commune
			22.2	Améliorer la perméabilité des surfaces chez les privés

Tableau 5 : Plan d'action PECC de la Commune de Bursins

6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal**, a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un.e conseiller.ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le **bureau Alterna Sàrl**. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les dicastères responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiés dans le plan d'action détaillé au chapitre 5.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé de membres de la Municipalité et de l'administration communale est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Laure Hauswirth
- Agnès Chiovini
- Philippe Parmelin

Un.e représentant.e du bureau mandataire accompagne ponctuellement ce groupe de suivi.

Il se réunit 2 fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Le groupe de suivi informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Alterna Sàrl (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat équivaut à un montant de 24'717 CHF TTC, réparti sur une année d'élaboration et

trois ans de suivi de la mise en œuvre. Il est financé pour 50% par le budget annuel, et pour 50% par une subvention cantonale, qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche¹⁶.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal
- Fonds pour l'énergie, le climat et ou la durabilité. Ce fonds sera développé dans le cadre de l'action 2.1.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du dicastère en charge avec l'appui du bureau mandataire.

Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 5). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi, avec l'aide ponctuelle du bureau Alterna Sàrl.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

7. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Le dicastère en charge est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés :

- séances d'information ;
- pages dédiées ou vidéo explicative sur le site web de la commune ;
- tout-ménage à la population ;

¹⁶ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une [directive](#).

- affiches,
- etc.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

8. Conclusion

Par le présent document, la commune de Bursins s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant.e.s et toutes/tous les acteur.trice.s présent.e.s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité, le 16 septembre 2024

Le Syndic
Philippe Parmelin



La Secrétaire
Agnès Chiovini



9. Annexes

Annexe 1 : Bilan carbone communal

Annexe 2 : Synthèse des résultats du sondage à la population

Annexe 3 : Concept énergétique, 2016

Annexe 4 : Fiches actions du PECC

Annexe 5 : Tableau de suivi des actions